



**Assemblée communale de la Commune de Vuisternens-dt-Romont**  
**Du lundi 07 mai 2007 convoquée pour 20.00 h. à la salle du Restaurant du**  
**St.-Jacques à Vuisternens-dt-Romont**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'320, convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>62 (4.7%) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. François Laffely pour les 2 tables côté « Mézières » plus la table du Conseil communal M. Christophe Gay pour les 2 tables côté « La Joux »</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Mme Monique Dumas et MM. Michel Seydoux, Patric Terreaux, Willy Audergon et J.-Marc Felden M. Sugnaux, représentant de La Liberté</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>(annexé)</i>

---

En ouverture d'assemblée, M. Jean-Bernard Chassot, Syndic, au nom du Conseil communal, a le plaisir de saluer et accueillir les citoyennes et citoyens pour cette assemblée communale ordinaire convoquée réglementairement selon les dispositions de la loi sur les communes.

Un salut particulier est adressé à M. D. Butty, député au Grand Conseil, et aux nouveaux citoyens.

Cette assemblée a lieu dans la salle du St.-Jacques en raison de la fermeture du Café de La Joux, car il n'y a pour l'instant aucun repreneur, mais des contacts sont en cours et le Conseil communal espère vivement trouver au plus vite un tenancier afin de maintenir le restaurant ouvert.

En préambule de cette assemblée, M. le Syndic présente M. Jérôme Bifrare, élu tacitement pour le village de Vuisternens, en remplacement de son papa décédé le 24 juin dernier. Jérôme est agriculteur, marié et papa de deux enfants. Il habite Vuisternens-dt-Romont, plus précisément Mounaz, et il a repris au sein de l'Exécutif, le dicastère des finances, assumé dans l'intervalle par M. le Syndic. D'autre part, lors de la redistribution des dicastères, M. Gérard Suard a été nommé vice-syndic.

Pour les secteurs de Lieffrens et Estévenens, comme vous l'avez certainement lu dans la presse, aucun citoyen n'a accepté la responsabilité de siéger à l'exécutif, et le Conseil d'Etat va prochainement promulguer un arrêté pour valider officiellement la composition actuelle de l'Exécutif, et ainsi abaisser le nombre de Conseillers communaux de 12 à 10 pour le reste de la législature.

Avant de déclarer l'assemblée officiellement ouverte, M. le syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour; comme ce n'est pas le cas, il ouvre officiellement l'assemblée, il est 20h05. Après la nomination des scrutateurs, l'assemblée peut délibérer selon le tractanda.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2006

### ► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Comme il n'y a aucune remarque, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

**Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2006**

♦ Le PV est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## 2. Comptes 2006 – Informations / Approbation

Avant de donner la parole à M. Jérôme Bifrare, en charge du dicastère, M. le Syndic fait part du résultat positif des comptes, et plus particulièrement des amortissements supplémentaires de Frs 1'470'907.80 réalisés, mais ce montant est à relativiser car il provient essentiellement de la vente des bâtiments communaux, à l'année de rattrapage de la contribution immobilière encaissée en 2006, et également aux impôts des exercices précédents. Le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Frs 9'351.50 alors que le budget prévoyait un montant de Frs 8'403.-

La parole est ensuite donnée à M. Jérôme Bifrare, lequel commente chapitre par chapitre tous les montants où il y a des différences marquées entre le budget et les comptes.

Au fur et à mesure de l'avancement des explications, des questions sont posées. Ci-après la récapitulation de ces questions et des réponses données :

- Frais pour la centrale d'alarme, le surplus de Frs 2'849,20 est dû au paiement des frais pour 2 ans (2005 et 2006), alors que le dépassement de Frs 1'814.- pour les frais d'entretien est lié au changement des ventilateurs.
- Les pertes sur débiteurs concernent des factures impayées pour des taxes et autres, et qui ont débouché sur un acte de défaut de biens; il faut savoir que ces ADB sont conservés et peuvent être réactualisés, selon les situations.
- Il est répondu que l'antenne collective concerne le quartier des Eperleires à Villariaz et que l'entretien des lieux de cultes concerne principalement les oratoires pour la Fête Dieu.
- Les subventions communales pour l'école maternelle concernent uniquement les 50 enfants habitant la commune.
- En cas d'insolvabilité d'une personne, le raccordement au réseau d'eau ne peut être coupé.
- Les frais engendrés par la cabane de Villariaz concernent le gardiennage alors que les produits des locations apparaissent sous un autre numéro de compte.
- Les honoraires d'urbanisme de Frs 46'498,75 n'ont pas été budgétés en raison du manque d'information lors de l'établissement du budget, et sont en plus liés à divers recours.
- La situation financière actuelle affiche un endettement total de Frs 11'729'000.-

Après les remerciements adressés à M. Bifrare pour toutes ces explications et vu qu'il n'y plus de question, la parole est donnée à M. le député Dominique Butty, président de la commission financière, pour la lecture du rapport qui demande à l'assemblée l'acceptation des comptes.

**Vote : Approbation des comptes 2006, les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter conformément à l'art. 18 de la LCO**

♦ L'assemblée accepte les comptes 2006 à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **3. Approbation des statuts modifiés de l'Association régionale Veveyse-Glâne-Gruyère pour l'adduction (AVGG)**

#### **Explications / Décision**

Ces statuts avaient été modifiés l'année dernière, toutefois une adaptation supplémentaire est nécessaire en raison de la nouvelle constitution et des modifications de la loi sur les communes.

La parole est donnée à M. Raymond Menoud, responsable du dicastère des eaux, qui commente tous les articles mis à jour. Ces modifications ne soulèvent aucune question, dès lors l'assemblée peut passer au vote.

#### **Vote : Approbation des statuts modifiés de l'AVGG**

#### **♦ L'assemblée approuve la modification de ces statuts à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

### **4. Modification du prix de vente du bâtiment scolaire de Sommentier**

L'assemblée du 05 décembre 2005 acceptait la proposition du Conseil communal de se séparer des anciens bâtiments scolaires et de la cure de La Joux.

Aujourd'hui, tous les bâtiments sont vendus à l'exception de l'école de Sommentier. Une personne fort intéressée au début, a renoncé à cet achat en raison du prix trop élevé. A ce jour, un jeune couple d'enseignants désire acheter ce bâtiment et pour ce faire, a demandé une expertise. Le résultat mentionne qu'il y a un certain nombre de travaux à réaliser (toiture, cuisine, salle de bain) pour un montant entre Frs 50'000.- et Frs 60'000.-, c'est pourquoi le prix d'achat proposé est de Frs 540'000.- pour cette acquisition.

Après avoir analysé la situation et obtenu l'accord de la Commission financière, le Conseil communal propose de ramener ce prix de vente à Frs 540'000.- contre précédemment Frs 570'000.-

Le montant total de la vente des bâtiments communaux, avec Sommentier au prix nouvellement proposé, et compte tenu de la diminution de prix acceptée par l'assemblée pour la vente de la cure de La Joux, sera de Frs 2'144'718.40 en lieu et place de Frs 2'177'000.- initialement proposés par le bureau d'architecte, d'où une diminution totale de Frs 32'281.60

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le vote est proposé par main levée.

#### **Vote : Approbation du nouveau prix de vente à Fr. 540'000.-**

#### **♦ L'assemblée approuve ce nouveau prix de vente à l'unanimité**

A relever que les bâtiments vendus ont été en majorité acquis par des couples avec enfants, ou des personnes désireuses de rester ou s'établir dans notre commune, ce qui est de bonne augure.

\*\*\*\*\*

## 5. Divers

Avant de donner la parole aux citoyennes et citoyens présents, M. le Syndic rappelle les quelques règles figurant dans le bulletin d'information communal concernant la place de jeux, les chiens en liberté, l'utilisation de la déchetterie, etc.

Rappel également de la fermeture de la route de Sommentier ce mercredi en raison de la pose de l'asphalte, d'où le déplacement du mercredi au jeudi pour l'ouverture de la déchetterie.

Questions et réponses :

- Déneigement à Sommentier, lors des rares chutes de neige de l'hiver dernier, l'impasse de Pra Fleuri a été oubliée par l'entreprise de déneigement, le responsable du dicastère en prend note.
- La réglementation relative à la coupe des haies n'est pas respectée sur certains tronçons routiers, à *communiquer de quel tronçon il s'agit*.
- Passages piétons : ces marquages sont du seul ressort du Service des ponts et chaussées, ceci également sur les routes communales. Il est relevé que le passage « piétons » au centre de Villariaz débouche sur la ligne du stop de la route en provenance de la laiterie, à *voir*.
- Réfection du tronçon Mézières-Grangettes, le bureau mandaté pour l'étude n'a pas encore débuté les travaux. A noter que la réglementation de la vitesse est du ressort du Service des ponts et chaussées et que la vitesse de 50 km/h n'est admise que s'il y a plusieurs habitations et il faut encore qu'elles soient compactes.
- Le parcage de voitures aux alentours de l'église de La Joux est à voir avec le Conseil de paroisse.
- Le bassin enlevé devant l'école de La Joux pourrait servir vers le cimetière – à *voir*.  
M. Suard en profite pour dire que le raccordement pour l'eau privée arrivant vers le centre du village a été coupé, et depuis le cimetière est ravitaillé par l'eau de l'AVGG.
- Le problème des chiens errants est récurrent, depuis quelques jours des chiens se baladent aux alentours du centre scolaire. M. le Syndic fait savoir qu'une nouvelle loi est en préparation et les associations de communes se penchent également sur ce problème.  
Cette nouvelle loi permettra à la Police, en cas de dénonciation, d'amener ces chiens à la fourrière où les propriétaires devront les récupérer contre le paiement des frais occasionnés.  
Quant au problème des chiens en balade vers le centre scolaire, le responsable communal a déjà été informé.
- La pose des panneaux et la nouvelle numérisation des bâtiments ont débuté à La Neirigue et à Estévenens, par la suite ces mises en place continueront par village.
- A la demande concernant la création d'un site Internet pour la commune, il est répondu que ce projet verra probablement le jour durant l'année 2008  
MM. Cédric Menoud et J.-Marc Moënnat, respectivement Cdt du feu et Président du FC, font savoir que les Pompiers et le FC ont créé leur site Internet.
- M. Dominique Butty demande la parole pour tout d'abord remercier le Conseil communal, et en particulier M. le Syndic, pour l'ensemble des travaux effectués et propose qu'une baisse d'impôts soit envisagée ces prochaines années.  
Il fait savoir que les Députés ont été approchés afin de défendre le projet du Conseil communal pour le détournement de Vuisternens, et qu'ils y donneront une suite favorable.  
Le projet de réfection et rénovation du tronçon routier entre Mézières et Sorens doit également faire l'objet d'une étude approfondie et ce coût, qui sera certainement très élevé, ne devrait pas être supporté uniquement par les communes concernées, c'est pourquoi M. Butty interviendra auprès du Préfet. M. Butty remercie l'assemblée de l'avoir écouté.

M. J.-B. Chassot, Syndic, rappelle que 2 projets d'importance sont prévus durant cette législature; il s'agit du concept général pour la distribution d'eau potable avec connexion des réseaux, et la réfection de la route Mézières-Grangettes.

- M. Jean-Marc Moënnat, président du FC Vuisternens-Mézières, tient à remercier le Conseil communal pour la réalisation des installations et plus spécialement M. Gérard Suard, en charge du dossier. Il ajoute que le club compte 160 juniors, 2 équipes d'actifs, et en plus une équipe féminine qui milite en 1<sup>ère</sup> ligue, d'où la venue d'adversaires de tout horizon. Ce nouveau centre sportif donne une belle image de la commune.  
En sus, en juin il y aura un tournoi pour les juniors, un tournoi pour les vétérans et une rencontre amicale entre les FC Sion et FC Zürich, le 16 juin prochain, à cette occasion la population sera invitée pour l'apéritif.

Comme la parole n'est plus demandée, M. J.-Bernard Chassot, Syndic, tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour tout le travail effectué, il remercie les citoyennes et citoyens présents pour leur participation à cette assemblée et souhaite à chacun une excellente fin d'année 2007

La traditionnelle agape sera servie de suite, et l'assemblée est close à 21h15 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens.

Le secrétaire H. Oberson

Le syndic J.-B. Chassot